

CONCOURS DE SELFIES

pour le Grand Prix de Denain 2017

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : Généralités

L'association Union du Commerce de Denain, dont le Bureau se situe au 118bis rue Villars à Denain, organise du Samedi 11 au Samedi 25 Mars 2017 à 11h00, un grand jeu gratuit sans obligation d'achat ouvert à toute personne majeure (tout selfie comprenant des mineurs même accompagnés de majeurs ne sera pas accepté), donnant la possibilité de gagner 1 Baptême de l'air en hélicoptère lors du Grand Prix de Denain qui aura lieu le Jeudi 13 Avril 2017 à Denain.

ARTICLE 2 : Conditions de participation

Pour participer, il suffit :

- De prendre un selfie devant la façade ou chez le commerçant, avec ou sans le commerçant ou son personnel du moment que les organisateurs peuvent déterminer la boutique dans laquelle il a été pris.
- Le selfie doit avoir pour thème le cyclisme, pour cela vous êtes libre de poser avec un accessoire cycliste de votre choix (vélo, sonnette, maillot cycliste, casque, pompe...) ou d'utiliser un accessoire fourni par le commerçant.
- De cliquer sur « j'aime » de la page Facebook de l'Union du Commerce de Denain (Facebook/ucdenain)
- Puis de transmettre votre « selfie* » (autoportrait) via message privé sur cette même page Facebook entre le Samedi 11 au Samedi 25 Mars 2017 à 11h00
- Le selfie sera ensuite publié sur notre Facebook par nos soins et à partir de cette publication, nous compterons l'ensemble des réactions (« j'aime », « j'adore », « wahou », « haha »).

* «autoportrait individuel ou collectif, effectué à une distance correspondant à la longueur approximative d'un bras ». Sur le selfie, les organisateurs doivent pouvoir déterminer la boutique dans laquelle il a été pris (devant la façade ou chez le commerçant, avec le commerçant ou son personnel ou non)

Pour être éligible au concours, les autoportraits devront avoir été pris dans ou devant un commerce faisant partie de l'opération (liste disponible sur le site www.commerce-denain.com ou sur notre page facebook/ucdenain)

ARTICLE 3 : Attribution du lot

1 Baptême de l'air en hélicoptère lors du Grand Prix de Denain qui aura lieu le Jeudi 13 Avril 2017 à Denain sera attribué à l'auteur de la photo qui aura récolté le plus de réactions sur la page Facebook de l'organisateur pendant la durée du jeu (clôture des décomptes de réactions le samedi 25 Mars 2017 à 11h00).

Le lot gagné n'est pas cessible et le gagnant ne pourra exiger des organisateurs qu'il leur soit remis une quelconque contrepartie en échange de leur gain.

ARTICLE 4 : Annulation et report

Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables de l'annulation, de la modification ou du report de ce jeu pouvant survenir à la suite d'un cas de force majeure indépendant de leur volonté.

ARTICLE 5 : Utilisation des photos

Les gagnants (ou leurs responsables légaux) des lots acceptent expressément l'utilisation de leur image et de la photo gagnante par l'association Union du Commerce de Denain à des fins publicitaires (site Internet et/ou réseau social et/ou reportage et/ou interview radio et/ou tout autre support).

ARTICLE 6 : Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du règlement.

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou toute difficulté qui en résulterait sera tranchée souverainement par un jury composé par toute personne désignée par l'association l'Union du Commerce de Denain en ses organes légaux de représentation sans qu'aucune contestation ne soit recevable quant à la composition de ce jury. Toute contestation relative à ce jeu devra intervenir par écrit dans un délai maximum de 7 jours à compter du jour de la mise en ligne des selfies sur la page Facebook.